

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Michel ROUSSY, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bonsoir aux gens que je n'ai pas pu saluer personnellement. Je vous propose que nous engagions la réunion de notre Conseil Communautaire, en saluant la présence de notre Ministre local, Jacques MÉZARD.

Nous allons tout de suite procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : absente, représentée par M. Alain BRUNEAU

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : absente, représentée par Mme Sylvie LACHAIZE

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : présent

M. CORNET Roland : présent

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : présent

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Patricia BENITO

M. DAIX Christian : présent

M. DALL'AGNOL Xavier : absent, représenté par M. Philippe MAURS

M. DELAMAIDE Charly : absent, représenté par M. Michel ROUSSY

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : absent, représenté par Mme Nathalie GARDES

M. FABRE Philippe : absent, représenté par M. Roland CORNET

Mme FLEURY Delphine : absente, représentée par Mme Magali MAUREL

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : absent, suppléé par Mme Marie-Jeanne PETERS

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente, représentée par M. Christian DAIX

M. JABIOL Michel : présent à partir de 20 h 55, est arrivé en séance pendant les communications de M. le Président

M. JUILLARD Georges : absent, représenté par Mme Paulette LAUBIE
 Mme LABLANQUIE Michelle : présente
 Mme LACHAIZE Sylvie : présente
 Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : présent
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
 Mme MARTINS Angélique : présente
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Alain COUDON
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : absent, représenté par M. Jean-Antoine MOINS
 M. ROUME Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Denise VALAT
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : absente, représentée par M. Bernard TIBLE
 M. TIBLE Bernard : présent
 M. TOURLAN Jean-Luc : absent, représenté par M. Gérard PRADAL
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2018

Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance ? Il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Nous allons engager notre séance avec un petit point rapide sur les éléments d'actualité de rentrée, et je parle de rentrée à dessein puisque nous avons hier les opérations de la rentrée des étudiants qui sont organisées – vous le savez – par la Communauté d'Agglomération avec le concours du Département et celui de la Ville d'Aurillac. C'est une manifestation qui est maintenant bien inscrite dans le calendrier aurillacois et dans le calendrier de l'enseignement supérieur à Aurillac puisque nous avons quasiment 400 étudiants présents

sur l'ensemble des festivités (puisqu'il faut bien appeler les choses par leur nom). Il y a eu une mobilisation très importante de l'ensemble des établissements, comme à l'habitude, avec l'IUT Bio qui est toujours moteur dans ces opérations-là.

Nous avons fait une conférence de presse de rentrée où vous avez pu voir que nous avons bénéficié de la présence du Président de l'Université d'Auvergne, Mathias BERNARD; ce qui était une très bonne chose ; cela lui a permis d'avoir un contact direct notamment avec la presse, et cela a permis aux gens présents de voir le Président de l'Université qui a pu nous dire les projets qui sont les siens et les nôtres, notamment concernant le département IUT « Sciences – Statistiques » avec une option « cyber-sécurité ». Le dossier est en bonne voie ; il a passé l'étape régionale et académique avec le conseil d'administration de l'Université. Il doit passer quelques étapes nationales, et nous comptons sur Jacques MÉZARD pour finaliser cela dans une prochaine réunion pour rentrer un petit peu dans la mécanique budgétaire de cette opération en matière de postes, plus que d'agrément puisque sur l'agrément, nous sommes sur un dispositif qui semble être une priorité nationale de former des gens à bac + 2 ou 3 puisque les réformes sont en cours en matière de cyber-sécurité. C'est une demande à la fois des entreprises privées et publiques. C'est une obligation. Nous recevons tous sur nos applications cette annonce de la nécessité de sécuriser nos données. Nous sommes toujours dans le calendrier qui serait une première année à la prochaine rentrée, et la deuxième année à la rentrée suivante.

Voilà ce que je voulais vous indiquer sur ces deux jours de rentrée des étudiants.

Sur le secteur économique, vous avez reçu les différentes invitations pour les manifestations dont nous sommes un partenaire ou un acteur principal.

Je voudrais évoquer d'abord le Trophée des Entreprises qui est une opération à laquelle nous sommes associés. C'est la deuxième édition. A la première édition, nous étions avec le journal *La Montagne* et avec la Chambre de Commerce. Cette année, le Département s'est joint aux partenaires. C'est une manifestation qui permet d'honorer les entreprises sur un certain nombre de thématiques. Cette manifestation est très suivie évidemment par le journal *La Montagne*. Vous verrez cela dans la presse tous les jours. Cela permet de présenter les entreprises, cela permet de présenter les partenariats qui sont autour de ces entreprises et de mettre en avant la qualité d'innovation des entreprises cantaliennes. C'est une excellente chose qui nous permet de faire savoir aux Cantaliens que, dans le Cantal, il y a des entreprises novatrices, des entreprises qui créent des emplois, que les jeunes peuvent avoir un avenir dans nos entreprises. Cela permet de montrer une image actualisée des entreprises parce que lorsque l'on discute avec des personnes de 50 ou 60 ans, ils ont l'image des vieilles entreprises aurillacoises et ils n'ont pas forcément la vision des bouleversements qui ont lieu aujourd'hui dans les nouvelles entreprises qui créent des emplois sur le territoire.

Nous avons également le Salon de l'Habitat, de l'Automobile et des Loisirs dont l'affiche et le programme, cette année, se voient décorés d'une magnifique vache Salers ; c'est un peu une couverture à la Magritte. C'est un salon qui se présente toujours avec une demande constante des exposants ; ce qui est toujours bon signe. Cela signifie que les chiffres d'affaires sont là lorsque les exposants viennent naturellement. La Chambre d'Agriculture est associée avec un concours « Race de Salers ». La Chambre de Commerce rentre un peu plus dans le dispositif avec une soirée partenaire également. Nous sommes donc aujourd'hui sur la principale manifestation économique du Cantal, qui se situe toujours au même endroit, dans les mêmes conditions de confort et de qualité économique puisque les affaires marchent dans ce salon. Nous aurons donc l'inauguration qui a lieu demain avec M. PLAZA.

Quelques informations également sur des réunions publiques dont vous avez vu la liste, qui sont très importantes, sur le PLUi, notre fameux document d'urbanisme intercommunal. Il y a 7 ou 8 réunions qui sont programmées par secteurs sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération. Nous en sommes à la phase du zonage, et c'est une étape importante pour

à la fois l'ensemble des conseils municipaux et nos concitoyens. Je vous invite, chacun dans vos conseils, à bien travailler les grandes cartes que nous avons tous reçues maintenant, qui montrent les projets qui sont l'émanation du travail précédent que nous avons fait. Il n'en reste pas moins qu'il faut les regarder de près et il y a toujours des choses à repréciser, des petites corrections. Bref, je crois que c'est un travail qui ne peut être fait que par les conseillers municipaux. Le document est intercommunal, mais la connaissance fine du territoire et la relation avec les citoyens passent toujours par la Mairie. Je vous invite donc à regarder cela de près et à inciter les personnes qui le souhaitent à venir à ces réunions.

Il y aura, sur le stand de la CABA, au Salon de l'Habitat, qui est dédié au PLUi, une conférence le vendredi où, là aussi, à 18 heures, le Bureau d'études sera présent et où les gens pourront venir se renseigner. Sur le stand lui-même, tout au long du salon, les agents du Service Urbanisme et les élus seront à la disposition des visiteurs.

Un point d'information aussi sur notre Pôle d'Échange Intermodal pour vous dire une bonne nouvelle, c'est que j'ai réussi à signer la promesse de vente avec la SNCF. La banque bouge... Les documents sont signés. Cela va nous permettre d'aller à la signature définitive dans quelques temps, une fois que nous aurons régularisé quelques clauses suspensives qui sont encore à traiter, notamment pour les coûts de dépollution qui montent très vite à des chiffres très importants et sur lesquels il y a une clause de renégociation à partir du moment où le coût de la dépollution serait trop important ; quand je dis « trop important », c'est au-delà de 330 000 €. Les premiers devis que nous avons sont largement, voire très largement au-dessus de ce montant-là. Il faut donc renégocier avec les gens qui nous ont fait les devis et négocier avec la SNCF la répartition de ces surcoûts. Mais, enfin, ça y est, l'opération est signée. Nous allons donc pouvoir lancer normalement les travaux. Nous allons rentrer dans la phase opérationnelle.

Autre information que je voulais vous donner également. Vous avez suivi dans la presse ou sur le terrain l'incendie qui a ravagé le bâtiment qui héberge un certain nombre de nos services. Nous sommes en train de faire migrer 40 agents du bâtiment administratif de Pôle Emploi vers le Pôle Immobilier d'Entreprises où des locaux étaient disponibles, puisqu'il y avait eu le départ notamment de l'Inspection Académique. Nous avons fait le choix, plutôt que de resserrer les gens dans de mauvaises conditions ici ou de les éparpiller au plus près du bâtiment qui est celui où nous sommes, de regrouper tout le monde dans des bonnes conditions de travail sur le site du Pôle Immobilier d'Entreprises. Les services, que ce soit le Service Bâtiments ou le Service Informatique, ont réussi dans les temps à remettre tout cela en place. Cela va nous créer des coûts – vous verrez cela dans la décision modificative où les premiers crédits correspondants sont inscrits – et puis de la perturbation, c'est évident, pendant quelques mois puisque tout cela est dans les mains des experts et des contre-experts, et vous savez que, là, le temps a une valeur spéciale. Nous sommes sans doute pour quelques mois dans une situation provisoire.

J'étais ce matin sur l'aéroport pour voir le futur avion qui devrait être affecté à notre ligne, un ERJ. C'est un jet de 50 places qui remplacerait l'ATR. Nous avons dit que tout cela était magnifique, mais que notre priorité, c'était qu'il atterrisse et qu'il décolle au jour et à l'heure convenus. Tout le monde nous dit que c'est effectivement un problème, que ce n'est pas normal. Voilà, cela nous fait très plaisir d'entendre cela. Mais ceci dit, ce nouvel avion devrait être mis en place je pense au mois de mars.

Voilà les éléments généraux que je voulais vous indiquer.

Le dernier élément d'information, c'est un courrier de la Chambre Régionale des Comptes qui nous annonce un contrôle de gestion à partir des exercices 2012. Jacques MÉZARD aura un effort de mémoire à faire sur cette période-là.

M. MÉZARD.- C'est un vrai bonheur.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà les éléments généraux d'information que je voulais vous donner.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Je vous propose que nous regardions nos délibérations. Je rappelle la précision que je vous avais adressée par mail sur le fait que dans le paquet de délibérations que vous avez en groupe A, notamment nous repassons les délibérations du dernier Conseil Communautaire. Tout cela pour une raison qui vous a peut-être échappé à l'appel, mais M. SALAVERT qui avait été installé lors du dernier Conseil en remplacement d'Henri MANHES, vérification faite, ne pouvait pas siéger puisqu'il avait démissionné – cela avait échappé à la sagacité de tous et à la mémoire de chacun – avant l'installation du premier Conseil Communautaire juste après les élections municipales en 2014. Il n'a donc jamais siégé, mais nous avons sa démission au profit d'Henri MANHES. Henri MANHES a donc siégé, et il était le dernier du groupe à pouvoir siéger. Du fait qu'Henri MANHES a démissionné, le réflexe a été de dire : c'est Jean SALAVERT qui vient. Mais la Préfecture nous a alertés sur le fait qu'une démission est définitive, on ne peut pas revenir sur une démission. Henri MANHES ayant démissionné, sa démission est aussi définitive, et donc la règle est que le poste reste vacant jusqu'à la fin du mandat tout simplement.

Nous avons préféré par sécurité juridique – la Préfecture ne nous le demandait pas forcément – repasser toutes les délibérations avec un Conseil Communautaire en bon ordre ; cela nous apporte une garantie par rapport à tous les écueils qui peuvent arriver, sinon, en termes de contestations.

La plupart des délibérations sont reprises dans le groupe A, sauf deux :

- Une que vous voyez, qui est le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable en ce qui concerne le PLUi parce que cette délibération atteste une chose, c'est qu'il y a eu un débat sur le PADD. Alors une délibération qui atteste qu'il y a eu un débat dans la partie des délibérations votées sans débat c'est un concept un peu particulier.

- Il y a une deuxième délibération qui va passer en groupe B, c'est la délibération qui se rapporte aux dispositions générales du nouveau règlement sur la gestion du temps de travail au sein des services communautaires. Pourquoi cette délibération est-elle isolée ? C'est parce que toutes les autres avaient été votées à l'unanimité, cela ne pose donc pas de difficultés ; sur la 46, souvenez-vous, les Élus d'Aurillac s'étaient abstenus. Il faut donc que nous refassions le vote. Si nous la laissions en groupe A, cela voudrait dire « unanimité » et ce serait donc un vote incohérent des Élus aurillacois. Nous la passerons donc en dernier, lorsque nous aurons vu les autres délibérations.

Ces remarques étant faites, vous avez dans la liste du groupe A les anciennes délibérations et les nouvelles. Si vous avez des remarques à faire sur cette liste A, je vous invite à les faire avant de passer au vote. Pas de difficultés particulières ?

Mme VALAT.- La délibération n°46 repasse donc en groupe B.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est cela.

Sur le groupe A tel qu'il est présenté, à l'exception des deux délibérations que je viens d'évoquer, y a-t-il des interrogations ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Merci.

A noter que, comme le 2 juillet dernier, M. MOINS Jean-Antoine, Mme MAUREL Magali et Mme MARTY Florence ne participent pas au vote de la délibération n°2018-026 relative à la programmation 2018 du Contrat de Ville 2015-2020 du Bassin d'Aurillac.

Nous allons maintenant traiter les délibérations qui ne sont pas très nombreuses, que nous avons à l'ordre du jour de notre Conseil aujourd'hui. Je vous propose de regarder la délibération n°54, qui est la décision modificative. C'est Jean-Pierre ASTRUC qui va nous la rapporter.

DÉLIBÉRATION N°54 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2018/02

Rapporteur : M. Jean-Pierre ASTRUC

M. ASTRUC.- Merci, Monsieur le Président.

La présente décision modificative concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement, du TDMA et des Transports Urbains de la CABA.

Concernant le Budget Principal, les principaux ajustements qu'il convient d'opérer sont consécutifs, comme le disait le Président tout à l'heure, aux charges exceptionnelles que doit supporter la collectivité suite à l'incendie du sous-sol de l'immeuble de la Paix. D'une part, en investissement, il s'agit de permettre l'achat de véhicules (en remplacement de ceux qui ont été détruits), ainsi que l'acquisition de mobiliers de bureau et de divers matériels informatiques afin d'assurer l'équipement minimal des postes de travail qui sont déportés sur le Pôle Immobilier d'Entreprises de Tronquières. Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses nouvelles sont liées aux charges complémentaires qui vont être appelées par le syndic dans l'attente du règlement des indemnités par les assureurs, ainsi qu'à la location de matériels et de bureaux sur le site susdit.

Ces dépenses sont principalement gagées – il faut bien le savoir – par les remboursements attendus de notre assurance.

Les autres modifications sur le Budget Principal concernent l'inscription d'une nouvelle subvention d'investissement au bénéfice de l'association Emmaüs pour la réalisation d'un projet immobilier sur le site de l'Yser qui permettra de détourner des flux de déchets pouvant connaître une seconde vie. En section de fonctionnement, une subvention à l'association « Initiative Cantal » est également inscrite en lien avec la délibération présentée en ce sens ce même jour.

Sur le Budget de l'Assainissement, deux nouvelles conventions de maîtrise d'ouvrage unique doivent être prises en compte, sachant que ces dossiers constituent des opérations financièrement neutres pour la CABA.

Sur le Budget du TDMA, la création de nouveaux postes en lien, d'une part, avec les évolutions du SMOCE et d'autre part, avec l'arrêt des prestations assurées par OXYPLUS, sur le centre de pré-tri doit être intégrée dans le budget. Ces charges supplémentaires seront compensées par un remboursement ou la baisse à proportion des coûts déjà supportés par la CABA auprès de ces deux organismes.

Sur le Budget des Transports Urbains, il s'agit d'inscrire des crédits nécessaires pour le paiement du solde du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des locaux de la STABUS.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la Décision Modificative 2018/02 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement, du TDMA et des Transports Urbains de la CABA, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

On s'aperçoit que, si l'on regarde les tableaux au niveau des recettes et des dépenses, tout est compensé, sauf peut-être pour le problème des assurances, pour lequel nous verrons ce que cela donnera. Voilà ce que l'on pouvait dire sur cette décision modificative, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Avez-vous des remarques ou des questions sur cette décision modificative qui est faible en termes de montant évidemment ?

Il convient de relever qu'il y a deux impacts en matière de ressources humaines : l'un qui sera évoqué par Philippe GRANIER tout à l'heure concerne le SMOCE ; l'autre concerne OXYPLUS. N'ayez pas le sentiment que c'est une charge ; c'est plutôt une économie puisque nous avons un marché avec OXYPLUS de l'ordre de 140 000 €. A la demande d'OXYPLUS, nous réintégrons deux des trois agents dans les services de la Communauté d'Agglomération pour réaliser les mêmes actions une fois que la déchetterie de l'Yser sera remise en ordre puisqu'il y a évidemment encore – et je dirai encore plus – des tâches de tri, mais en termes de gestion pour OXYPLUS, ils ne souhaitaient pas continuer dans ce cadre-là. Évidemment, par rapport à ces 140 000 € pour deux postes, vous faites la différence, nous aurons certes d'autres dépenses afférentes, mais c'est plutôt une baisse pour les dépenses budgétaires de la Communauté d'Agglomération.

Y a-t-il d'autres interrogations ? Non. Je vais donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°54 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui nous est présentée par Gérard PRADAL et qui concerne un avenant au marché de maîtrise d'œuvre et aux dossiers complémentaires pour la réalisation du Pôle d'Échange Intermodal.

DÉLIBÉRATION N° 55 : MARCHÉS – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DOSSIERS COMPLÉMENTAIRES POUR LA RÉALISATION DU PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL (PEI) D'AURILLAC

Rapporteur : M. Gérard PRADAL

M. PRADAL.- La délibération n° 55 concerne l'avenant n° 1 de ce marché de maîtrise d'œuvre, et il y en aura certainement d'autres d'ici la fin puisque c'est un vaste marché.

Le programme d'aménagement du Pôle d'Échange Intermodal prévoyait la démolition de la halle de marchandises, afin d'aménager sur cet espace les différentes zones de stationnement et de circulation des bus et des usagers de la Gare routière, ainsi qu'un bâtiment d'accueil. Or l'équipe de maîtrise d'œuvre, en accord avec le comité de pilotage du projet, envisage l'éventualité de réutiliser ce bâtiment pour abriter l'ensemble de ces aménagements.

La réhabilitation de cet ouvrage peut répondre à l'intérêt du projet sur divers aspects :

- Intérêt fonctionnel, puisqu'il est apparu que les dimensions et l'implantation de l'édifice sont compatibles avec l'aménagement des quais de bus de la gare routière et permettraient l'implantation des différents services afférents (circulations et zones d'attente piétonnes, locaux chauffeurs, sanitaires publics, abris vélos, etc).

- Intérêt en termes d'insertion urbaine des aménagements, puisque la présence de l'édifice contribue à tenir l'échelle du faisceau ferroviaire et à relativiser l'impact des stationnements divers et variés.

- Intérêt patrimonial, à quelques dizaines de mètres de l'AVAP, puisque si l'édifice n'est pas d'une qualité architecturale exceptionnelle, il est néanmoins de bonne facture et appartient pleinement à l'histoire de l'exploitation ferroviaire du site (à l'instar du bâtiment voyageurs). Ce sont les deux grands bâtiments de l'histoire du chemin de fer dans notre région.

- Intérêt environnemental, puisqu'on peut le réutiliser comme un vaste abri voyageurs plutôt que de le démolir et de le remplacer par des abribus neufs nécessairement moins confortables.

Toutefois, le maintien du bâtiment n'ayant pas été envisagé dans le programme initial, il convient de modifier ce dernier par avenant afin d'y intégrer une mission d'études DIA et AVP spécifique à la mission Bâtiment et portant sur la structure de l'édifice (mixte maçonnerie/béton/bois/métal). Cette mission va permettre de vérifier la qualité de la structure du bâtiment, sa compatibilité avec les objectifs du programme, sa complète insertion fonctionnelle et architecturale dans le projet.

Enfin, en termes financiers, l'étude doit permettre de confirmer l'ambition du maître d'œuvre pour lequel le maintien de la halle constitue une source d'économies potentielles en matière de démolition, de dépollution, d'optimisation des édifices et édicules neufs inscrits au programme de sorte que le coût global de réalisation du programme resterait inchangé.

Cette étude fait appel à des compétences spécifiques dont ne disposent pas les cotraitants actuels titulaires du contrat. Le mandataire propose donc de confier cette mission au bureau d'études IGETEC dans le cadre d'un contrat de sous-traitance. L'essentiel de la mission, ce serait donc pour IGETEC évidemment puisque c'est du diagnostic. Mais il y a également des missions complémentaires qui incombent à l'Atelier Georges et à INGEROP. La mission intéresse essentiellement IGETEC pour un montant de 22 400 €.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 576 850 € HT. Le projet d'avenant qui vous est soumis représente une évolution de 4,41 % et porte le marché de maîtrise d'œuvre à 602 290 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le projet d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, approuvé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 septembre, en tant qu'il intègre une mission DIA et AVP portant sur la halle de marchandises et fixe le forfait provisoire de maîtrise d'œuvre à 602 290 € HT ;
- d'autoriser M. le Président à signer ledit avenant et à en assurer l'exécution.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gérard. Nous rentrons vraiment dans la phase opérationnelle désormais, et nous aurons donc sans doute des ajustements, progressivement, à faire puisque, vu l'ampleur du projet et la durée attendue des travaux, cela va créer effectivement quelques aléas minimes financiers.

Une information aussi. Sachez que, sous cette halle dite du « SERNAM », il y a aujourd'hui une entreprise qui est l'entreprise TRANS SCOP, qui est en convention avec la SNCF jusqu'au 31 décembre. Ensuite, la SNCF a fait savoir à l'entreprise qu'elle ne serait plus propriétaire du bâtiment. L'entreprise en question, qui est une coopérative, a décidé, après réflexion, de s'installer sur la zone d'activités communautaire de Jussac. Le risque que nous avons, c'est un risque de calendrier par rapport au délai de discussion avec la maîtrise d'œuvre et la SEBA 15 et aux délais de construction, puisque pour les travaux que nous allons réaliser, nous nous disons que ce sera pour le mois de juin 2019. C'est-à-dire que nous pouvons prolonger de six mois, par une convention d'occupation précaire, l'occupation du bâtiment par l'entreprise. Après, nous allons rentrer dans des zones de risques.

Il va donc falloir que nous accompagnions l'entreprise pour aller vite. Par rapport à ce bâtiment, qui est un bâtiment classique, il n'y a rien de compliqué puisque c'est une entreprise de logistique, de transport, il n'y a donc pas de technicité particulière, mais compte tenu que les délais d'instruction des permis de construire dans des zones d'activités sont malheureusement souvent longs, nous ferons au mieux pour éviter qu'il y ait une difficulté à ce stade-là.

C'est une entreprise qui avait prévu de partir. C'est une entreprise qui est en croissance, qui a des perspectives de développement intéressantes, qui était dans un lieu, il faut bien le reconnaître, qui datait un peu ; ce n'est pas une image de modernité absolue, même si maintenant on nous dit que ce bâtiment a une grande valeur et qu'effectivement il faut le conserver ; mais pour du business, ils nous disaient que, quand les clients venaient là, ils étaient un peu surpris. Ils sont dans une démarche que nous leur demandons d'accélérer un petit peu, c'est cela toute la difficulté. Nous sommes en contact régulier avec eux.

Monsieur le Maire de Jussac, vous avez la parole.

M. BRUNEAU.- Je voulais préciser que le premier contact que j'avais eu avec cette entreprise remonte au printemps 2017. Ils ont donc quand même mis du temps à réfléchir. Si maintenant le temps presse, c'est bien de leur fait.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est toujours une décision difficile. Ils réfléchissaient à partir aussi sur Esban, mais le coût n'était pas le même et le coût de revente n'était pas le même non plus. Bref, ce sont des logiques d'entreprise qui sont toujours sensibles. Voilà le point d'information que je voulais vous faire sur cette question-là.

Sur la délibération elle-même, y a-t-il des questions ou des commentaires ? Non. Je vais donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°55 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous allons maintenant évoquer le sujet principal qui nous a conduits à faire la réunion du Conseil Communautaire aujourd'hui, qui est la convention « Action Cœur de Ville » initiée par Jacques MÉZARD et son ministère. Nous étions cet après-midi autour de lui en Préfecture avec les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations et les représentants du 1 % Logement et l'ensemble des partenaires privés et publics concernés à un titre ou à un autre par ce dispositif.

Je vais laisser Alain COUDON présenter la délibération. Et puis, je laisserai évidemment Jacques MÉZARD nous indiquer la philosophie générale de cette action, et nous détaillerons peut-être pas dans l'hyper détail l'ensemble des dispositifs et des projets qui peuvent être éligibles et également la philosophie de cette convention. Alain COUDON, je vous passe la parole.

DÉLIBÉRATION N° 56 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE

Rapporteur : M. Alain COUDON

M. COUDON.- Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez signalé, il y a eu une forte mobilisation cet après-midi autour de la signature de cette convention, mais c'est une forte mobilisation qui est à la hauteur des enjeux ; enjeux que je vais maintenant vous présenter.

Le Plan National « Action Cœur de Ville » fait partie des priorités nationales. C'est un plan qui, face à la lutte contre la fracture territoriale et à la nécessaire redynamisation des villes moyennes, doit permettre de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes moyennes en mobilisant les moyens de l'État et de ses partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de territoire portés par les communes concernées avec l'appui de leur EPCI.

Dès le 27 mars dernier, M. Jacques MÉZARD, notre Ministre de la Cohésion des Territoires qui est le pilote de ce programme, a annoncé les 222 villes ou binômes de villes moyennes qui pourront bénéficier de cette Action Cœur de Ville avec une double ambition :

- celle d'améliorer les conditions de vie des habitants, d'une part ;
- et celle de conforter leur rôle moteur de développement du territoire, d'autre part.

C'est un programme important de 5 milliards d'euros qui va aider ces 222 villes à résoudre les dysfonctionnements identifiés et créer les conditions d'une revitalisation durable du cœur de leur agglomération, par exemple en attirant de nouveaux habitants, en redonnant de la force au tissu commercial et économique, en favorisant les mobilités professionnelles pour développer l'emploi, en améliorant la qualité de vie et en soutenant la vie locale, et tout cela en simplifiant les procédures qui permettent d'accélérer la réalisation des projets.

Au vu de cet enjeu financier, et comme pour le NPNRU, c'est une réelle et belle opportunité qu'il convient de saisir et dont les Villes d'Arpajon-sur-Cère et d'Aurillac vont pouvoir bénéficier car elles font partie des communes sélectionnées par l'État.

Tout cela se traduit par une convention cadre pluriannuelle qui a été signée cet après-midi en préfecture, en présence de notre ministre, M. Jacques MÉZARD, et de l'ensemble des partenaires, notamment financiers, qui seront présents sur les 5 ans à venir.

Cela a été voté au Conseil Municipal d'Arpajon-sur-Cère ce mardi à l'unanimité et à celui d'Aurillac il y a quelques heures également à l'unanimité.

Cette convention, d'une durée d'engagement qui va jusqu'à fin 2022, est élaborée par phases et comporte 5 axes thématiques. Pour simplifier, je précise que :

- Le premier axe concerne l'habitat en centre ville.
- Le deuxième axe porte sur le développement économique et commercial.
- Le troisième axe concerne l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
- Le quatrième axe vise la mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine.
- Le cinquième axe consiste à fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Pour chacun de ces axes, et comme vous avez pu le noter dans la copie de la convention qui vous a été transmise, on y retrouve des actions déjà mûres et les perspectives d'intervention envisagées sur la durée du plan.

Je dois préciser en outre que les sujets transversaux sont intégrés dans tous les projets, et notamment tout ce qui concerne l'innovation, le numérique et l'animation des centres villes.

De même et en fonction des problématiques locales, de nouveaux axes pourront intégrer ce programme.

Concernant les partenaires, ils sont nombreux. Il y a bien sûr :

- les grands partenaires nationaux présents à tous les stades du projet, à savoir l'État, la Caisse des Dépôts, l'ANAH, Action Logement et l'ANRU.
- les partenaires territoriaux que sont les Régions et les Départements ;

- enfin, des partenaires publics ou privés, mobilisables sur certains axes des projets, je pense notamment aux chambres consulaires, à l'ADEME, aux agences d'urbanisme et à d'autres structures.

A ce stade, je me dois de préciser le rôle de notre structure.

La CABA, dans ce projet, s'engage à prendre en compte ce programme Action Cœur de Ville dans l'ensemble de ses planifications, notamment au niveau du PLUi-H par exemple.

Elle doit accompagner les deux Villes pour mobiliser les subventions susceptibles d'être affectées au programme dans le cadre des dispositifs de financement qu'elle pilote, notamment le dispositif FEDER, et répondre à tous les appels à projets à venir à destination des EPCI portés par la Région, le Département ou tout autre partenaire public.

Elle doit également mobiliser son expérience et ses compétences pour accompagner les deux communes sur ces problématiques vis-à-vis des financeurs.

Bien sûr, elle participera à la mise en œuvre des projets relevant de ses compétences, comme certaines études matures dont les fiches-actions sont finalisées, telles que l'étude sur les copropriétés du territoire de la CABA, le Pôle d'Échange Intermodal, d'autres études dont les plans sont en cours de finalisation, telles que l'identification des itinéraires de déplacements doux ou la structuration du camping de l'Ombrade. Ce ne sont que quelques exemples.

Elle ne devra pas engager de projets de quelque nature que ce soit qui viendraient en contradiction avec les orientations d'Action Cœur de Ville.

Enfin, elle mettra en œuvre les projets portés par elle-même tendant à renforcer l'attractivité des cœurs de ville des deux communes concernées.

Concernant la gouvernance, elle est assurée par le Comité de Projet, sous la présidence de Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac. Ce Comité est composé de l'ensemble des intervenants que j'ai cités tout à l'heure.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des actions prévues sur la durée de cette convention. J'indiquerai simplement un chiffre : ce sont près de 100 M€ qui sont en jeu, qui vont permettre aux deux communes de mener à bien les opérations en cours, mais aussi d'en initier de nouvelles en laissant une large part à l'innovation, et bien sûr en lien avec notre collectivité, la CABA.

Monsieur le Président, il est proposé au Conseil Communautaire de valider la convention-cadre pluriannuelle, tout en sachant, comme l'a précisé M. MÉZARD lors du Conseil Municipal, que la signature de la convention n'est validée par l'État que sous la réserve de la validation par les collectivités concernées par cette convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Alain. Avant que Jacques MÉZARD ne présente le dispositif dans sa philosophie globale, je veux apporter quelques précisions là-dessus.

Pourquoi la Communauté d'Agglomération est-elle appelée à en connaître ? C'est parce que c'est le texte qui prévoit que communes et intercommunalité doivent être signataires dans un souci de cohérence – je l'ai interprété comme cela, mais Jacques MÉZARD nous le confirmera – pour s'assurer qu'il n'y avait pas de politiques diamétralement opposées entre une politique d'Agglomération et la politique des Villes Centres. A ce titre-là, cela permet qu'un certain nombre de dossiers qui sont de la compétence de la Communauté d'Agglomération, mais qui ont trait à l'avenir des cœurs de ville, puissent être des opérations financées dans le cadre de cette convention. Je vais vous les mentionner rapidement puisque ce sont des actions qui sont dans notre budget et qui sont donc sur nos compétences, appliquées au territoire d'Aurillac-Arpajon.

Il y a tout d'abord, en matière d'habitat, deux études que nous avons décidé de lancer : une étude sur un diagnostic relatif à la vacance des logements en centre ville parce que nous avons des chiffres qui sont variables et nous n'avons pas d'analyse très précise ; nous savons qu'il y a de la vétusté, nous savons qu'il y a de l'habitat dégradé, nous savons qu'il y a de l'habitat qui n'est plus aux normes de confort, ni aux normes énergétiques. Nous savons qu'il y a quelquefois des problèmes d'emplacement, voire de nuisances dans tel ou tel quartier. Mais tout cela est un peu subjectif, et si nous voulons être efficaces pour soigner, il faut établir le diagnostic, et donc là il faut vraiment rentrer dans le détail, aller voir les agents de biens, aller voir les propriétaires, passer derrière les déclarations pour vérifier quelle est la réalité des choses. Tout cela mérite une étude particulière.

Nous avons une deuxième étude que nous avons engagée également, sur la sollicitation d'ailleurs des services de la DDT, sur les copropriétés puisque c'est une difficulté qui est aujourd'hui peut-être devant nous, mais qui commence à être bien réelle, y compris chez nous, c'est le fait que les copropriétés privées ont quelquefois des difficultés à mobiliser des budgets pour l'entretien des parties communes, chacun gérant son propre appartement et ayant quelquefois des difficultés à mettre en commun les crédits pour rénover la cage d'escalier, les volets, la façade ou engager des opérations de maintien énergétique également par ailleurs.

Cela, ce sont deux dossiers qui seront traités dans ce cadre-là.

Nous avons évoqué le Pôle d'Échange Intermodal, qui est un gros dossier qui rentre également dans cette disposition-là.

Nous avons également proposé de rentrer dans ce programme l'identification de l'ensemble des itinéraires doux sur l'agglomération puisque la mobilité fait partie des axes d'Action Cœur de Ville et la gestion des mobilités douces fait aussi partie des enjeux des centres villes, à la fois pour permettre à des gens de venir sur le centre ville par ces modes de déplacement, et éviter que le stationnement soit trop proche de ce centre-ville. L'un et l'autre doivent donc être liés. L'étude va nous permettre d'avoir une cartographie précise, qui n'existe pas aujourd'hui parce que chaque commune a ses propres sentiers, la CABA a ses sentiers, le Département a ses voies, l'État a les siennes, et personne n'a une carte cohérente qui présente la totalité de ces parcours-là et donc personne n'a une vision très précise du maillage actuel de l'agglomération dans ce domaine. Ce maillage-là doit nous permettre derrière d'avoir des politiques d'itinéraire que nous n'avons pas. Nous y réfléchissons par exemple sur la Sablière puisque, là, cela fait partie intégrante du projet, mais il faut traiter à partir de là les liens entre Ytrac, Aurillac et Arpajon par exemple, bref tous les liens qui permettent de gérer les déplacements, notamment domicile-travail, mais aussi les déplacements de loisirs sur l'ensemble de l'agglomération. Cela, c'est une autre étude qui sera intégrée.

En perspective également, nous avons la restructuration du camping de l'Ombrade qui est l'un de nos projets que nous aurons à finaliser, qui fait partie aussi du périmètre d'Action Cœur de Ville et qui est un élément, parmi d'autres, de cette politique intégrée qui doit permettre de traiter l'ensemble des aspects de la vie de la cité, et l'accueil touristique, notamment l'accueil des camping-cars par exemple, fait partie intégrante de l'attractivité des cœurs de ville.

Voilà les quelques projets qui pourront être pris en compte au titre de ce programme Action Cœur de Ville. Il y en aura d'autres, mais je ne vais pas vous assommer en les citant tous. Ceux que je viens d'indiquer, ce sont les premiers, ceux qui sont dits « matures », c'est-à-dire prêts aujourd'hui à être financés et qui passeront rapidement au Comité des financeurs.

Je laisse Jacques MÉZARD, s'il le veut bien, nous dire ce qu'il souhaite sur ce dispositif tout à fait adapté à une ville moyenne et à une agglomération comme la nôtre.

M. MÉZARD.- Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas redire trois fois la même chose en quelques heures, certains seraient lassés, mais il y a ici quelques collègues qui n'étaient pas présents ni à la Préfecture, ni au Conseil Municipal d'Aurillac. Je m'exprime en quelques mots. J'ai voulu mettre en place cette opération « Action Cœur de Ville » dirigée vers les villes et agglomérations moyennes sur tout le pays et en outre mer pour rétablir les équilibres territoriaux puisqu'il n'y avait pas eu de plans spécifiques dirigés vers ces collectivités depuis les années 1970, et que face au phénomène de métropolisation, il m'apparaissait opportun de donner un coup de main à ces villes moyennes. Ce n'est pas – je l'ai déjà dit – une session de rattrapage. Parmi les villes moyennes, il y en a qui vont très bien, il y en a qui ont certaines difficultés. Ce dispositif s'applique et s'adresse à toutes, c'est-à-dire à ces 222 villes qui sont entre 10 000 et 100 000 habitants, sans que nous n'ayons mis de seuil précis, et en retenant les villes et agglomérations jouant un rôle de centralité entre les métropoles.

J'ai voulu un dispositif simple d'emploi, à la disposition des collectivités ; c'est-à-dire que c'est un instrument, un outil, qui est confié aux collectivités. Le rôle de l'État là-dedans, c'est de flécher des financements, les financements de nos partenaires, Action Logement qui met 1,5 milliard d'euros, la Caisse des Dépôts qui en met 1 et 700 M€ de prêts, l'ANAH qui met 1,2 milliard d'euros, et les dotations de l'État qui peuvent être fléchées au niveau déconcentré départemental. Le tout, cela fait effectivement une enveloppe globale de 5 milliards d'euros sur la durée de ce dispositif, sur le mandat présidentiel actuel ou un peu plus, en fonction des conventions qui seront signées.

C'est donc un dispositif simple. Il n'y a pas de nouvelle structure. Il est prévu un Comité de Projet local présidé par le maire de la ville moyenne et, au niveau national, une simple cellule de coordination entre l'ensemble des partenaires. Quand je dis que c'est un outil à disposition des collectivités locales, c'est que dans le Comité de Projet il y a, de manière obligatoire, sous la présidence du maire, les partenaires financiers que j'ai cités et d'autres partenaires au gré et au choix des élus locaux ; cela peut être les chambres de commerce et d'industrie, cela peut être le Département, cela peut être la Région, cela peut être une structure associative ; cela dépend de la collectivité et du Comité de Projet.

J'ai décidé d'obliger à la co-signature de la convention tant par la ville centre ou les villes retenues parce qu'il y a quelques jumelages, il y en a ici un mais il y en a trois ou quatre autres ailleurs, que par la structure intercommunale. J'ai décidé d'exiger la co-signature parce que lancer une opération comme celle-là sans qu'il y ait un accord entre la ville centre et l'intercommunalité serait absolument incohérent, sachant qu'un certain nombre de sujets qui relèvent de la redynamisation de ces centres villes, et plus globalement de ces villes moyennes, concernent les compétences des intercommunalités et qu'il faut qu'il y ait une coordination entre les politiques.

Il y a 5 thèmes principaux.

D'une part, il y a un sujet qui est très communal, qui est la réhabilitation et la restructuration, et je souhaite qu'il soit très largement utilisé ici.

Il y a aussi un sujet concernant le développement économique et commercial équilibré, et cela, ça ne peut bien évidemment relever que d'une coopération forte entre l'intercommunalité et les communes. Cela vise bien sûr aussi les questions de commerce, de e-commerce, de numérique, tout ce qui concerne les nouvelles formes d'activités économiques dans lesquelles les villes moyennes peuvent avoir et doivent avoir une implication particulière. Dans ce sujet du développement économique, peuvent être traités les questions de restructuration commerciale, les regroupements de surfaces commerciales, la préemption, tout ce qui peut permettre de redynamiser les centres villes. Tout cela s'inscrit

dans un dispositif qui est inclus dans le projet de loi ELAN que j'ai défendu au Parlement et qui a fait l'objet, hier soir, d'une commission mixte paritaire positive entre l'Assemblée Nationale et le Sénat ; cela veut dire un accord entre la majorité de l'Assemblée Nationale et la majorité sénatoriale, et celui-ci inclut des opérations de revitalisation territoriale qui sont mises en place et décidées si les collectivités le souhaitent. L'État n'impose rien ; c'est-à-dire que l'on peut avoir une Action Cœur de Ville et puis ne pas s'y lancer, et à l'inverse on peut ne pas être dans l'Action Cœur de Ville et s'y lancer.

Ces opérations de revitalisation territoriale génèrent un certain nombre de moyens juridiques, par exemple la possibilité de ne pas passer par les commissions départementales d'aménagement commercial pour installer les surfaces de moins de 5 000 m² en centre ville. C'est aussi la possibilité donnée aux collectivités de demander aux préfets d'ordonner un moratoire de 3 ans sur les installations en périphérie si c'est le souhait de la collectivité partagé par l'État.

C'est aussi bien sûr le développement de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions. Cela, c'est forcément un sujet intercommunal. Cela concerne la mise en place, par exemple, du Pôle d'Échange Intermodal, en y incluant les nouvelles mobilités. Ici, nous avons déjà travaillé sur l'utilisation des nouveaux moyens de locomotion avec la navette électrique et avec le projet hydrogène ; je ne reviens pas sur les vélos électriques, je constate aujourd'hui que nous avons eu raison trop tôt en les lançant en 2002, il faut dire que ce ne sont plus les mêmes. Mais tout cela, c'est dans la réflexion intercommunale en collaboration avec les collectivités, mais c'est un sujet essentiel. Sur l'agglomération d'Aurillac, c'est certainement l'un des sujets les plus lourds, compte tenu des déplacements de nos concitoyens à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération.

Et puis, bien sûr, il y a l'accessibilité aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle.

Cela veut dire globalement que, sur les grands sujets d'aménagement du territoire local, ce dispositif « Action Cœur de Ville » peut permettre de flécher les financements. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il ne s'agit pas de prendre un grand sac et d'y mettre tous les dossiers que l'on peut trouver en se disant : « je vais avoir des financements supplémentaires ». Dans certains cas, ce sera le cas, mais pas dans tous les cas et j'y veillerai. La convention fixe un cadre, mais au cours du déroulement du dispositif, il est possible et souhaitable d'ajouter ou de retrancher un certain nombre de projets en fonction de l'évolution de la situation et de la réflexion. Il y a un certain nombre de financements d'ingénierie territoriale qui sont prévus avec les fonds d'Action Logement, de la Caisse des Dépôts ou de l'ANAH. Mais ingénierie territoriale, je l'ai rappelé tout à l'heure, cela ne veut pas forcément dire accumulation des études ; c'est financer des personnes qui ont une expérience et une compétence pour aider à la mise au point et à la réalisation des projets, parce que la multiplication des études des cabinets, on sait ce que c'est, nous avons tous donné largement ; cela ne veut pas dire qu'il n'en faut pas, mais ce dispositif n'est pas fait pour les accumuler.

Voilà, très globalement, quelle est la philosophie de ce dispositif. C'est d'utilisation simple. Les services de l'État seront présents ; c'est-à-dire que le Préfet fait partie du Comité de Projet, mais le Préfet ne préside pas, il est là pour faciliter le processus ; de la même façon, les services déconcentrés de l'État sont là aussi pour faciliter le processus. C'est un changement total de paradigme par rapport à tout ce que nous avons vécu ces dernières années, depuis très longtemps, sur les dispositifs pour faciliter le travail des collectivités. Il s'agit – je l'ai dit tout à l'heure – de faire confiance aux collectivités qui assumeront aussi le résultat bon ou moins bon de l'utilisation du dispositif.

Voilà de manière synthétique et schématique comment cela fonctionne. Effectivement, nous avons regroupé dans ce dispositif, ici, Aurillac et Arpajon ; cela ne veut pas dire que, sur les grands dossiers, cela ne profite pas à l'ensemble du territoire de l'agglomération. Mais en tout cas, c'est un instrument qu'il convient d'utiliser et qui permet de démarrer très vite, puisque d'ici la fin de l'année, nous devons arriver à y voir plus clair sur les premiers projets et nous pouvons démarrer ensuite très vite. Il y a des villes qui vont aller très vite ; il y en a d'autres qui iront beaucoup moins vite parce qu'elles n'ont pas les projets ou elles n'ont pas suffisamment d'ingénierie, elles pourront aller à leur rythme, l'État n'impose pas un rythme. D'ailleurs, je vous le dis tout de suite, il ne s'agit pas de diviser 5 milliards par 222. Ne faites surtout pas ce calcul parce que ce n'est pas le bon. Le seul bon calcul, c'est le financement des projets, et pour cela, il faut avoir des projets, et des projets justifiant le concours des partenaires parce que, par exemple, quand il y a 1,5 milliard d'euros d'Action Logement, ils ne vont pas faire un chèque sur simple demande ; ils sont là pour financer, pour apporter ce milliard et demi, mais sur des dossiers intéressants leurs ressortissants, et essentiellement sur du logement. La restructuration des centres villes nécessite aussi des opérations lourdes. C'est une occasion à saisir, il convient que l'on puisse, ici, la saisir et la réussir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éclaircissements et pour le soutien apporté à cette opération.

Je vais vous apporter une précision pour ce qui concerne notre territoire qui est signataire. Il y a évidemment les deux Communes, la Communauté d'Agglomération, l'État, la Caisse des Dépôts, Action Logement, l'ANAH.

Le Département est signataire également, Bruno FAURE a souhaité être partie intégrante de l'opération ; c'est une bonne nouvelle parce que cela va permettre d'avoir des crédits de façon pluriannuelle.

Pour votre information, la Région n'a pas souhaité être signataire, mais finance ; ce qui est finalement le plus important. Ce qui a été annoncé par Angélique BRUGERON, je vous répète ce qu'elle nous a dit, c'est le fait que, par rapport à l'enveloppe globale votée par la Région, nous pouvons attendre potentiellement 2 M€ pour l'opération Action Cœur de Ville que nous signons aujourd'hui, ce n'est donc pas neutre et cela permet de compléter des partenariats, en tout cas de solidifier, dans des périodes d'incertitude pour les uns et les autres, des crédits et de sécuriser nos projets sur du moyen terme.

Voilà ce que je voulais vous dire en précisions. La parole est à vous. Vous restez sans voix ? Monsieur le Maire, vous pouvez intervenir.

M. MATHONIER.- Il est vrai que, pour les Aurillacois, nous avons déjà longuement débattu de ce thème au Conseil Municipal. Nous avons évidemment évoqué tous ces sujets. Bien sûr, nous sommes tous conscients de l'opportunité d'action qui est donnée par ce dispositif. Cela a donc été un vote unanime, même si une personne est partie entre temps et nous ne connaissons pas sa position. Mais en tout cas, globalement, tout le monde s'est satisfait de ce dispositif qui ne peut que faciliter les projets que nous allons mener. Nous avons bien entendu que, comme toujours, nous sommes responsables de nos projets et de nos idées. Nous les assumerons donc, et cela fait partie du jeu démocratique bien sûr puisque nous avons tous porté nos programmes, nous les porterons donc jusqu'au bout. Nous avons là une opportunité d'accélérer certains sujets qui étaient un peu ralentis dans la démarche administrative et d'en porter de nouveaux pour aller plus loin, compte tenu de la mobilisation des différents services.

M. LE PRÉSIDENT.- Serge CHAUSI a la parole.

M. CHAUSI.- C'est juste une précision sur la fiche concernant la vacance, qui est proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce n'est pas la Ville d'Aurillac qui est fléchée, mais la totalité de l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument. Ce n'est pas limité au périmètre d'une commune.
Jean-Antoine MOINS a la parole.

M. MOINS.- Nous n'allons pas reprendre le débat que nous avons eu au Conseil Municipal d'Aurillac et qui était très intéressant. Je rappelle que, dans cette assemblée, il y a des communes qui ne rentrent pas dans ce contrat. Aurillac et Arpajon sont intégrées dans le dispositif, mais Ytrac, par exemple, et d'autres communes ne sont pas recevables. Tout à l'heure, Michel a parlé du Département. Nous avons, nous aussi, un appel à projets, et dans le cadre de cet appel à projets – nous avons dû voter cela au printemps de l'année dernière – nous avons fléchi un certain nombre de montants, des montants qui correspondent à des villes urbaines, Ytrac notamment fait partie de cela, mais aussi Arpajon, Aurillac, Saint-Flour, Murat, Riom de mémoire en font partie également avec des plafonds. Sur les autres communes, il y a aussi de la même façon un appel à projets et des possibilités pour ces communes, notamment les autres communes de la CABA, de bénéficier des aides du Département sur des projets de cœur de ville que vous auriez. Alors nous ne sommes pas sur le même montant financier que pour le projet national, que ce soit bien clair ; peut-être d'ailleurs que les enjeux ne sont pas les mêmes, mais sachez bien que les autres collectivités de la CABA pourront intervenir auprès du Département pour essayer d'être aidées sur un certain nombre de projets.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il est vrai qu'un certain nombre de fiches, telles que je les ai indiquées, concernent malgré tout l'ensemble des communes de la CABA. Tout le réseau des circulations douces, c'est bien sur la totalité de la CABA. Je ne l'ai pas évoquée, mais il y a une fiche qui se prépare sur la route d'Artagnan qui va irriguer à la fois toute la vallée de la Jordanne et toute la vallée de la Cère ; là, nous sommes bien sur d'autres communes qu'Aurillac et Arpajon.

Le problème de la vacance, effectivement, comme le rappelle Serge CHAUSI, se manifeste principalement sur Aurillac et Arpajon, mais l'étude va concerner l'ensemble des collectivités puisqu'il y en a certaines qui ont aussi cette problématique-là, pas dans les mêmes proportions, mais cela permettra de traiter aussi ce genre de chose.

M. MÉZARD.- Simplement une précision. Tu as parlé des copropriétés. Je vais lancer dans les prochaines semaines un autre dispositif qui s'appelle « Initiative copropriétés » parce que c'est un vrai sujet que nous connaissons un peu moins ici, mais qui, dans certaines villes, est devenu extrêmement prégnant et même catastrophique parce que ce qui fonctionnait bien il y a 20 ans ne fonctionne pas forcément aujourd'hui, avec des copropriétaires dans de très grandes copropriétés qui ne suivent plus, où il n'y a plus de syndic, etc, et avec des immeubles totalement dégradés et de manière très grave, mais cela s'adressera à tout le monde, c'est-à-dire que, s'il y a sur le territoire de la CABA des cas, ils seront bien sûr pris en compte, et par le canal de l'ANAH, nous aurons les moyens d'apporter de l'aide.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. L'étude fera ressortir, si j'ose dire, les cas les plus flagrants et nous permettra effectivement d'émarger sur ces programmes nouveaux.
Jean-Luc LENTIER a la parole.

M. LENTIER.- Je voudrais revenir sur un sujet que nous avons déjà évoqué. Nous avons eu un début de débat quand nous avons discuté de la plate-forme intermodale. Michel, tu as déjà abordé un peu ce sujet en évoquant l'étude des déplacements doux entre les communes parce que c'est aussi un sujet important, et c'est une suite logique de la plate-forme intermodale. Je pense en particulier aux déplacements – tu as souligné ce point tout à l'heure – des gens qui rentrent dans l'agglomération pour le travail. Nous avons eu récemment connaissance des flux entrants et des flux sortants sur des départementales, nous les avons tous reçus. Il y a certaines départementales où il y a 2 500 à 3 000 véhicules/jour ; nous voyons bien aussi la suite logique et à mon avis rapide, mais enfin je

pense que l'étude le fera apparaître, c'est la nécessité tout de suite dans la foulée de monter des plates-formes de covoiturage, de faire une étude sur les gens qui rentrent le matin dans la ville. Nous avons déjà évoqué ce point en réunion de Bureau, mais je pense que c'est important. Cela peut concerner toute la partie des gens qui viennent travailler dans Aurillac et il conviendrait que, dans la petite et la grande couronne, nous puissions très vite intégrer la mise en place de plates-formes de covoiturage pour éviter tous ces flux entrants tous les matins et ces flux sortants le soir. C'est aussi un sujet important dans la continuité et dans l'esprit de la plate-forme intermodale, je pense.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as tout à fait raison, et le calendrier est important en cette matière puisque c'est un sujet qui est traité dans le cadre du PLUi. L'étude qui va être lancée, qui est confiée au CPIE, va pouvoir nourrir la réflexion au niveau du PLUi et va pouvoir être intégrée, dans toutes ses dimensions, dans la politique de déplacement qui est l'un des axes obligatoires à traiter dans le cadre du PLUi, notamment le covoiturage et les parkings relais, etc. Il faut vraiment que nous fassions cela en synergie pour avoir l'ensemble des questions devant nous, et surtout avoir les perspectives, c'est-à-dire : que voulons-nous faire à partir d'un existant qu'il faut que nous connaissions un peu mieux ? Et ce sera le PLUi par définition, puisque c'est un document de programmation, qui devra intégrer ces dimensions-là autant que nous le déciderons.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre aux voix la délibération permettant d'approuver cette convention.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°56 est adoptée à l'unanimité. No us nous en félicitons tous.

Nous passons à la délibération suivante que Nicole LOUBEYRE va nous présenter. Il s'agit de l'organisation de la Fête de la Plantelière du 27 au 30 septembre 2018.

DÉLIBÉRATION N° 57 : ENVIRONNEMENT – ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA PLANTELIÈRE DU 27 AU 30 SEPTEMBRE 2018

Rapporteur : Mme Nicole LOUBEYRE

Mme LOUBEYRE.- Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de son programme d'actions en faveur de l'environnement, la Communauté d'Agglomération souhaite valoriser les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement qui se déroulent à la Plantelière.

En quelques mots, je voudrais replacer cette manifestation dans son contexte. Effectivement, les 27, 28 et 30 septembre 2018, la CABA organise, avec l'appui de différents partenaires, pour la 3^{ème} année consécutive, la Fête de la Plantelière. En fait, il faut considérer que ce n'est que le point d'orgue d'une année d'animations pour ce site. Ainsi, je peux vous donner quelques chiffres. De janvier à août 2018, ce site a accueilli 2 080 personnes, enfants et adultes confondus, sachant que ce chiffre ne prend pas en compte les visites dites « visites libres ».

Vous serez bien entendu informés par un mail du contenu du programme de la fête. Vous avez dans la délibération le programme des activités.

Je vous précise que les deux matinées d'activités du 27 et du 28 septembre seront proposées en amont au public scolaire, et à ce jour 196 élèves du primaire y sont inscrits.

Le coût de la manifestation est estimé à 4 000 € HT. Ce coût prend en compte la communication, l'encadrement, les locations diverses, l'organisation des festivités, et entre autres, l'organisation d'une navette au départ d'Arpajon.

Considérant que l'organisation de la manifestation donne lieu à la signature d'une convention avec chacun des partenaires précisant leurs conditions de participation et les modalités de mise à disposition d'une partie du site, la prise de cette délibération contribuera à la simplification administrative de ces dernières.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'organisation de la Fête de la Plantelière 2018 dans les conditions rappelées ci-dessus, ainsi que les différents partenariats qui y sont associés pour la mise en place des animations ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Nicole. Voilà une manifestation qui prend sa place et qui permet de mettre en valeur un site qui est un peu plus utilisé, mais qui mérite de l'être encore plus. Cela fait partie des promotions que nous devons assurer sur cette belle installation.

Y a-t-il des questions ? Non. Je vais donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°57 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

La délibération suivante a trait à l'environnement et précisément à la convention cadre relative à la reprise du CODEC qui est le Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire du SMOCE avec l'ADEME. Philippe GRANIER nous parle de ce sujet important.

DÉLIBÉRATION N° 58 : ENVIRONNEMENT – CONVENTION-CADRE RELATIVE À LA REPRISE DU CODEC CONCLUE PAR LE SMOCE AVEC L'ADEME

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

M. GRANIER.- Je vais vous parler de ce sujet, mais je vais remettre un peu en perspective le SMOCE, notamment parce que j'ai eu quelques informations avant le Conseil Communautaire. Je vous rappelle que le SMOCE, à l'origine, était prévu pour traiter les déchets ménagers et assimilés. Tout le monde se rappelle les difficultés que nous avons à trouver un centre pour traiter – et peu importe la forme que nous allons utiliser – ces déchets ménagers et assimilés. Tout le monde en veut un, mais pas chez soi. Et puis, quand nous essayons de faire des choses, nous avons toujours des gens qui nous mettent des bâtons dans les roues, qui font des écrits à droite et à gauche, dans la presse, qui mettent en œuvre tout ce qu'ils peuvent pour que cela se passe mal. Forcément, nous avançons moins que ce qu'il faudrait. Entre temps, le législateur, lui, travaille, et comme le législateur a travaillé et plutôt bien travaillé pour ce qui le concerne en tout cas, ce que nous souhaitons mener avec les différentes collectivités doit évoluer parce qu'aujourd'hui nous avons la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne qui représente un certain nombre de collectivités qui étaient membres du SMOCE, nous avons également la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès et la CABA, et à ce jour – vous le voyez dans la délibération – nous ne sommes plus que trois à travailler ensemble ; ce qui va justifier l'objet de la délibération.

Mais il faut rappeler quand même que le Président du SMOCE a fait son travail, a fait tout ce qui lui était demandé, s'est battu bec et ongles avec toutes les difficultés que nous pouvons connaître. Et puis, vous verrez peut-être des choses apparaître à droite ou à gauche qui ne sont pas objectives du tout parce qu'elles ne le sont pas. Ils oublient juste, ces gens-là, qu'à un moment, ils ont dit des choses et qu'aujourd'hui ils disent l'inverse. C'est très bien d'avoir des convictions, mais il ne faut pas en changer du jour au lendemain quand même. Ils oublient juste de regarder que la législation a évolué.

Maintenant que je vous ai dit cela, je reviens au sujet. Le SMOCE va évoluer rapidement entre aujourd'hui et 2020. Mais le SMOCE a signé une convention cadre avec l'ADEME pour mener ce que l'on appelle un CODEC. Vous avez la signification du sigle CODEC : c'est un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire.

Ce contrat doit être mené à bien. Aujourd'hui, les trois collectivités se sont regroupées et vont travailler différemment de ce que nous avons pu connaître autrefois parce qu'il est quand même plus facile de piloter les choses à trois, que lorsque nous étions cinq ou six.

Les actions seront menées par la Directrice qui continuera à piloter les choses, même si aujourd'hui la Directrice a été reprise par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne parce que, là aussi, nous récupérerons tous les personnels, que ce soit à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne pour la Directrice, à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès pour la Secrétaire de Direction, et les deux autres agents seront repris par la CABA pour les autres actions qui étaient menées. Donc, là aussi, il ne faudra pas dire que nous avons fait n'importe quoi avec les personnels et que les élus ne se sont pas impliqués. Ce n'est pas vrai. Nous avons beaucoup travaillé. Le temps et la législation ont fait que nous n'avons pas pu mener toutes nos actions à bien.

Il est donc proposé que le CODEC se poursuive, que les actions soient menées par les trois collectivités pour faire simple, et vous avez un contrat d'avenant qui met à chaque fois tous les éléments en cohérence, à savoir ce que nous sommes censés faire pour que les actions du SMOCE soient menées en accord avec l'ADEME et bien sûr aboutissent concernant le traitement des déchets et surtout la prévention de la production des déchets.

Nous vous proposons donc de valider la convention-cadre qui est jointe à la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Philippe. C'est un sujet qui est partagé – vous l'avez compris – avec les deux autres intercommunalités. Nous avons eu, il y a 15 jours, une réunion sous la présidence du Secrétaire Général de la Préfecture avec la Directrice de l'ADEME pour vérifier la faisabilité tout simplement du changement de gouvernance. Le programme n'est pas en cause, nous allons réaliser l'intégralité des actions qui étaient prévues dans la convention avec l'ADEME. Ce qui change, c'est la gouvernance, c'est-à-dire que ce n'est plus le SMOCE qui va piloter de façon opérationnelle ces actions. C'est chaque Intercommunalité qui prendra en charge un certain nombre d'actions. Le travail reste à faire.

Nous reviendrons chacun devant nos Conseils pour préciser les choses, mais la garantie de coordination est assurée par le fait que c'est la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne qui sera chef de file du fait que la Directrice du SMOCE -qui est celle qui connaît parfaitement le dossier- est salariée de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Le lien sera donc assuré sans aucune difficulté.

C'est une opération qui s'est conduite de façon très sérieuse à la fois dans le respect des agents, comme Philippe l'a souligné – vous aviez une délibération en groupe A qui traite de ce sujet au niveau des ressources humaines – et dans le strict respect des Élus du SMOCE. Moi, je m'associe aux remarques qu'a faites Philippe sur l'action de Jean-Pierre DABERNAT qui reste évidemment en fonction jusqu'aux élections, puisqu'il n'y a aucune raison de modifier la partie politique et statutaire du syndicat ; c'est la partie opérationnelle qui est modifiée.

L'ensemble du dispositif nous sera à nouveau soumis pour que les choses soient bien claires, et les délibérations seront prises strictement dans les mêmes termes dans les trois intercommunalités pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. C'est un peu la même chose que nous faisons sur la GEMAPI, sur le TEPOS, sur les grands documents environnementaux que nous traitons au niveau de l'arrondissement parce que cela nous semble plus intelligent de faire cela à tous les trois que de se limiter là aussi à un bornage administratif qui a peu de sens quand on parle du sens de la coulée de la rivière ou le sens du vent sur nos territoires.

Voilà ce que je voulais rajouter.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce sujet-là ? Je n'en vois pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°58 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION N° 59 : URBANISME ET HABITAT – PLUi-H – DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° DEL-2018-088 DU 2 JUILLET 2018)

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Nous arrivons à la délibération concernant le PLUi-H. C'est la délibération que je vous avais indiqué ne pas pouvoir mettre en groupe A puisqu'il faut attester qu'il y a eu un débat. C'est très important sur ce sujet-là que tout soit bien fait dans les règles. Vous savez que nous avons eu quelques malheurs à la Communauté d'Agglomération au niveau du SCoT parce qu'il y avait un défaut formel de signature d'un fonctionnaire. Là, cela nous affaiblirait potentiellement l'ensemble du travail si nous avons une délibération qui aurait pu être entachée du fait que le Conseil n'était pas composé de façon conforme. Nous nous sécurisons donc juridiquement en repassant la délibération en groupe B.

Je vous propose donc de passer au vote. La dernière fois, c'était l'unanimité, mais je vais révérier.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 59 est adoptée à l'unanimité. Il vaut mieux se répéter que se contredire. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 60 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA CABA DANS DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à une délibération sur l'administration générale qui porte sur la désignation de nouveaux représentants de la CABA dans divers organismes. C'est une obligation pour diverses raisons.

Nous devons procéder à une désignation de représentants de la CABA à l'Association Habitat Jeunes Cantal. Cette association est le résultat de la fusion de l'Association Cantalienne du Foyer de Jeunes Travailleurs et du CLAJ (Comité pour le Logement Autonome des Jeunes). La nouvelle association s'appelle Habitat Jeunes Cantal.

S'il n'y a pas d'autres candidatures qui peuvent toujours être recevables, dans un souci d'efficacité, nous vous proposons :

- un titulaire : Bernard TIBLE

- et un suppléant : Gérard PRADAL.

Y a-t-il des d'autres candidatures ? Non.

Y a-t-il une difficulté ? Non.

J'enchaîne avec les autres désignations. Vous m'alertez s'il y a un problème.

Pour le Comité de Pilotage des sites Natura 2000 « Massif Cantalien et Monts et Plomb du Cantal », nous vous proposons de désigner Philippe GRANIER.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Pour le Comité de suivi du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, nous vous proposons de désigner Serge CHAUSI.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Pour la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, au niveau de la Sous-Commission Spécialisée pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, nous devons désigner deux titulaires et deux suppléants. Là, il faut que ce soit un couple élu/salarié.

Pour les deux titulaires, nous proposons Jean-Pierre ROUME et Dominique POULAIN.

Pour les deux suppléants, nous proposons Valérie BENECH et Sandra NUGOU.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Pour la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes, au niveau du Collège des Collectivités Territoriales, il faut également un couple élu/salarié. Nous vous proposons Jean-Pierre ROUME en titulaire et Sandra NUGOU en suppléante.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Pour la Commission de Médiation du Cantal (Commission DALO), nous proposons de désigner Serge CHAUSI en titulaire et Nicole LOUBEYRE en suppléante.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Pour la Commission Territoriale SAFER (via l'AMF) qui est une commission très importante, nous proposons Jean-Louis VIDAL en titulaire et Pierre MATHONIER en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Enfin, pour le Groupe de Travail Aménagement Scolaire du Territoire Cantalien (via l'AMF), nous proposons Gérard PRADAL en titulaire et Jean-Pierre ASTRUC en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je mets donc cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°60 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION N° 46 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DU TEMPS AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET ADAPTATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2019 (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° DEL-2008-095 DU 2 JUILLET 2018)

Rapporteur : M. Michel ROUSSY

M. LE PRÉSIDENT.- Il nous reste à examiner la délibération n°46 q qui passe du groupe A en groupe B, qui concerne l'approbation des dispositions générales du nouveau règlement sur la gestion du temps au sein des services communautaires et l'adaptation du régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Comme je vous l'ai indiqué, le vote n'avait pas été unanime puisque le même sujet était traité au niveau de la Ville d'Aurillac. Pierre, tu peux peut-être dire un mot là-dessus, et puis nous passons au vote.

M. MATHONIER.- Sur cette délibération, si vous vous souvenez, au mois de juillet, j'avais expliqué que nous avons une position à la Ville et un accord d'ailleurs qui a été signé par la totalité de l'Intersyndicale, qui est en contradiction avec le dispositif qui est proposé à la CABA. Pour des raisons de cohérence, j'invite les Élus qui l'ont approuvé au Conseil Municipal à l'unanimité aussi à prendre la même position puisqu'on ne peut pas dire blanc à la Mairie et gris ou noir à la CABA.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Mme VALAT.- Je vais voter pour puisque j'ai ordre de Jean-Pierre ROUME de maintenir son vote à la Mairie, où il avait voté pour.

M. MATHONIER.- Il avait voté pour et donc tu vas voter pour avec lui.
Nous, nous n'avions pas participé au vote, et donc aujourd'hui nous ne participons pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Chacun s'étant exprimé, je vais mettre aux voix cette délibération.
Qui ne participe pas au vote ? 16 voix (dont 3 élus représentés).
Pour les gens qui votent, qui vote contre ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne.
La délibération est adoptée à l'unanimité des votants. Merci.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Décisions prises depuis le dernier Conseil du 2 juillet 2018

Il nous reste les décisions prises par délégation depuis la séance précédente. Vous en avez la liste. Y a-t-il des remarques ou des questions sur les décisions prises soit par votre Président, soit par le Bureau ? Non.
Le Conseil Communautaire prend acte des décisions. Je vous remercie.

QUESTIONS DIVERSES

Y a-t-il des questions diverses ? Non.
Merci à tous. Bonne soirée.

(La séance est levée à 22 h 05)
